



COMMENT ÇA MARCHE ?

Avant de formuler une demande d'autorisation d'urbanisme sur la plateforme, il est fortement recommandé de prendre conseil auprès du service urbanisme de la commune concernée pour construire votre projet.

1

JE ME CONNECTE sur monurbanisme.grandavignon.fr

lorsque mon projet est abouti. Les professionnels doivent demander l'activation d'un « compte pro » sur le site pour déposer et suivre plusieurs dossiers en même temps. Pour toute assistance technique, contactez ads.assistance@grandavignon.fr

2

JE SÉLECTIONNE mon autorisation d'urbanisme.

3

JE REMPLIS ma demande avec les outils d'aide à la saisie en ligne.

4

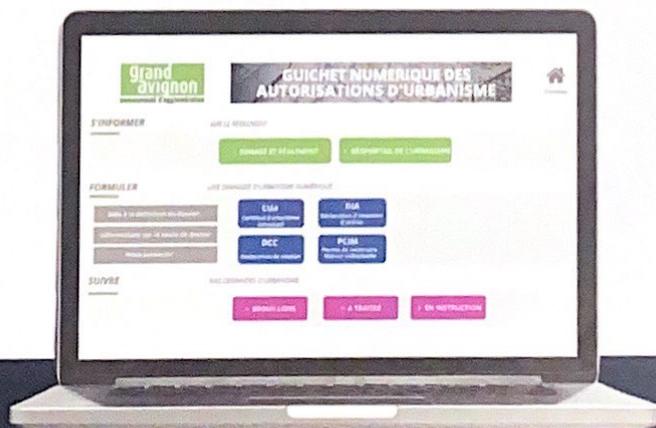
JE REÇOIS un accusé d'enregistrement électronique (AEE). La commune dispose ensuite de dix jours pour envoyer un accusé de réception électronique (ARE) qui mentionnera le numéro et la date de dépôt de mon dossier. Les délais réglementaires d'instruction démarrent à la date de l'AEE.

5

JE CONSULTE l'état d'avancement de mon dossier 24h/7j. Je reçois un courriel à mon adresse à chaque étape de ma demande.

Manuel d'utilisation disponible et téléchargeable sur

monurbanisme.grandavignon.fr





À partir du 1^{er} janvier 2022

NOUVEAU SERVICE

monurbanisme.grandavignon.fr

**Pour déposer et suivre mes
autorisations d'urbanisme en ligne !**

À compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes seront ainsi en mesure de recevoir sous forme électronique les demandes d'autorisation d'urbanisme, dont l'instruction est assurée par les services du Grand Avignon : permis de construire, d'aménager, de démolir, déclarations préalables, certificats d'urbanisme...

Avec monurbanisme.grandavignon.fr, les avantages du dépôt en ligne sont multiples :

- une accessibilité 24h/24 et 7j/7,
- des démarches facilitées,
- des informations sécurisées,
- un gain de temps et d'argent, notamment pour les professionnels,
- une économie de papier et une fluidification des échanges.

Avec monurbanisme.grandavignon.fr, vous pouvez suivre en permanence l'état d'avancement de votre demande.